

A. VALLI

NOTE SUR LES CONSTRUCTIONS
DITES "PSEUDO-CLIVÉES" EN FRANÇAIS

1. En français de conversation (familiale ou contrôlée), les constructions dites "pseudo-clivées" ¹, que l'on peut caractériser en première approximation par le schéma *A c'est B*, sont très fréquentes; dans nos corpus de français parlé, nous en avons recensé diverses variétés dont nous présentons ci-dessous un premier inventaire :

- Le premier élément peut être une "relative indépendante" ² de la forme *ce que phrase / ce qui phrase* :

(1) *ce qu'il faut savoir d'abord c'est qu'il ne s'agit pas d'une phrase en l'air* (Bonnefoy 19)

avec éventuellement variation dans la construction relative ³ :

(2) *ce qu'on s'est aperçu c'est qu'ils ont vraiment fait le minimum* (Laurette 13 2 80)

Le premier élément peut être une construction à présentatif introduisant un nominal de statut particulier (un nom "classifieur"), non défini, suivi ou non d'un adjectif ou d'une relative ⁴ :

(3) *il y a un truc bizarre c'est qu'il est bleu*
(AF 4 87)

(4) *il y a quelque chose qui est dangereux c'est qu'il n'y a pas de barrière* (Bus E 51)

- (5) *ya un truc c'est que les anciens ils arrivent pas à digérer quoi* (MFM A 71)

Ce peut être plus simplement un "nom phrastique", défini ⁵ :

- (6) *l'ennui c'est qu'elle ne répond pas* (AR 67)

ou un adjectif phrastique nominalisé par un article :

- (7) *l'embêtant c'est qu'ils me prennent tout tout* (AF 2 43)

ou un nom très peu spécifié comme *truc*, *chose*, etc., non défini et suivi ou non d'une relative :

- (8) *maintenant autre chose qu'il faut dire également c'est que nous avons des problèmes* (Bus C 111/12)
 (9) *un autre truc c'était heu ben heu imiter un voisin qui appelle son chien par exemple* (Galoin 6 14-15)

- Le second élément est une construction verbale complète ⁶ introduite par un élément *que* (cf. les énoncés 1-8 ci-dessus); l'élément verbal peut être non tensé (cf. (9) également) ⁷ :

- (10) *ce qu'il faut faire c'est l'amener danser* (AG 1 51-11)

Les énoncés que nous venons de citer ne s'écartent pas (ou guère) de la norme du français (écrit standard), puisqu'aussi bien nous trouvons chez Grevisse ⁸ les exemples littéraires suivants : d'abord, celui-ci, qui est à rapprocher de (4) :

- (11) *Une chose regrettable, c'est qu'il m'a manqué de politesse.*

de même ces derniers :

- (12) *Ce que je crains, c'est d'être surpris.*
 (13) *L'héroïsme du pauvre, c'est d'immoler l'envie.*
 (Michelet)

qui sont à rapprocher de (9) et (10), "modulo" l'apparition de la préposition *de* devant l'infinitif ⁹.

1.1.

La comparaison de ces deux inventaires conduit à un certain nombre de remarques liminaires.

Grevisse présente les énoncés (11-13) comme des cas particuliers d'emploi du pronom *ce*, reprise d'un sujet déjà exprimé (qu'il ne caractérise pas en termes grammaticaux), ce qui revient à considérer que l'on pourrait avoir en alternance en français (standard, écrit) (14) parallèlement à (12) :

(14) *Ce que je crains est d'être surpris.*

Ainsi, (15) ne devrait pas nous surprendre :

(15) *Ce qui m'a frappé est de voir cette insistance presque lassante ...* (J. Guittou)

En réalité, cette observation ne présente guère de validité, et Grevisse est obligé de reconnaître que, quand le second élément de ces constructions est une proposition introduite par *que* ou un infinitif précédé de *de*, on a obligatoirement "reprise du sujet" (ce sont ses propres termes) par *ce*. L'alternance sujet de la forme *ce que / ce qui phrase* repris ou non par *ce* dans une construction à copule ne paraît avoir existé que jusqu'à l'époque classique, témoin l'exemple de Molière qu'il cite :

(16) *Tout ce qu'il y a d'agréable sont effectivement les idées qui sont reprises de Molière.*

Les récents travaux en grammaire distributionnelle du français n'ont pas contribué à éclaircir cette question; ainsi, quand Salkoff [1973, 1979] rend compte de ce qu'il nomme "objets phrastiques de *être*" (i.e. une "que phrase" ou un infinitif par exemple), il pose qu'il existe des phrases contenant *être* dont le sujet peut être de forme *que phrase*, par exemple :

(17) *Ce que nous espérons est que Pierre viendra.*

Pour notre part nous doutons que (17) soit un énoncé représentatif du français standard en 1980; d'ailleurs, Salkoff lui-même paraît partager ce point de vue puisqu'au même paragraphe il cite une phrase comme (18) :

- (18) *Ce que nous craignons, c'est qu'il ne soit déjà trop tard.*

La question posée par ces données, qui fait l'objet de la présente note, est de savoir si les constructions qui sont illustrées par les énoncés (17) et (18) sont données comme équivalentes, "modulo" une transformation d'extraction particulière, ou "pseudo-clivage", ou s'il faut poser pour rendre compte de (18) l'existence d'un schéma de construction qui n'est pas réductible à un schéma de phrase canonique du français.

Une seconde remarque touche à la première par sa résonance "sociolinguistique". Si on compare nos corpus et les relevés de français normatif, on note, quand le second élément est un infinitif, une alternance : préposition \emptyset , préposition *de*; tel est le cas pour (10) et (12), par exemple. Il est difficile d'évaluer la portée de cette variation dans l'état actuel de notre recensement; sur la base de notre propre compétence du français de conversation, nous serions tenté de ne voir qu'une variation libre : pour nous, les énoncés suivants sont équivalents :

- (19) *l'important c'est de trouver une solution*
 (20) *l'important c'est trouver une solution*

La présentation des constructions "pseudo-clivées" dans les grammaires traditionnelles appelle une dernière remarque : à notre avis, le petit paragraphe que leur consacre Grevisse, par exemple, ne rend pas compte de leur productivité en français écrit ou parlé, familier ou contrôlé. Pour l'écrit, une étude sérieuse reste à faire; pour l'oral, en revanche, nous sommes en mesure d'amorcer une typologie plus détaillée :

- Le premier élément des énoncés "pseudo-clivés" peut être une phrase introduite par *si, où, quand ...* :

(21) *où il m'a plu c'est que tu vois le type pour tuer ce qu'il fait* (AG 215/7)
- Le second élément peut être une phrase introduite par *si, quand ...* ¹¹

- (22) *ce qui serait grave c'est s'il y a un accident mortel* (Bus 53) 12
- (23) *moi ce qui m'énerve voilà c'est quand tu descends en ville* (AG 188/12)

à quoi on pourrait sans doute ajouter les expressions suivantes connues de tous les locuteurs français :

- (24) *où il a eu tort/raison c'est quand il a répondu ...*

- Les deux éléments peuvent être des phrases introduites par *quand* :

- (24) *quand ils m'ont énervé c'est quand ils m'ont répondu* (AF 4 6)

- Plus rarement, le premier élément peut être une construction superlative :

- (25) *le plus que j'ai gardé Sophie c'est quand ils sont allés au ski* (M 4 3)
- (26) *le moins que je l'ai gardée c'est quand sa grand-mère était là* (M 4 27)

Bien entendu, cet inventaire est à poursuivre, ainsi que l'analyse des formes recensées; pour l'instant, nous nous bornons à fournir quelques exemples de la productivité de ces constructions et de la complexité des combinaisons entre les catégories grammaticales qui apparaissent de part et d'autre de *c'est*. L'état actuel de notre recensement nous interdit en outre de porter un jugement de normativité sur les énoncés relevés, puisqu'aussi bien, il n'existe à notre connaissance aucun relevé normatif sérieux de ces constructions. Tout au plus, peut-on parler de variations dans le choix des noms (phrastiques, classifieurs) qui peuvent figurer dans le premier élément, soit en fonction du locuteur, soit en fonction du type de discours. Ainsi à côté de noms comme *chance*, *ennui*, *problème*, *question*, etc., qui appartiennent au lexique du français standard, peut-on rencontrer des noms comme *pépín*, *truc*, *hic*, *os*, *merde*, etc. qui appartiennent à des registres plus familiers (cf. les énoncés 3, 5, 9).

2.

Il est intéressant de noter que Grevisse étudie ces constructions au chapitre des "pronoms démonstratifs" : *ce* y apparaît, à juste titre selon nous, comme un véritable sujet grammatical, et non comme l'un des éléments marqueurs d'un dispositif semblable à celui de l'extraction en *c'est ... que/qui* ¹³.

Au contraire, les grammaires transformationnelles du français ont introduit cette notion de "pseudo-clivage", à la suite d'études anglo-saxonnes sur des constructions de l'anglais, assez proches ¹⁴. Pour Gross [1977], par exemple, dans une note marginale, il faut voir dans une phrase comme :

(27) *Ce que je sais, c'est que Pierre viendra.*

une complétive extraite; la "source" de (27) serait donc :

(28) *Je sais que Pierre viendra.*

En comparant les énoncés "pseudo-clivés" et les énoncés ayant subi une extraction en *c'est ... que/qui*, on peut dégager un argument pour montrer que les premiers sont des constructions "de base", et non des constructions dérivées. En effet, une des caractéristiques du dispositif extraction *c'est* qu'on peut repérer la permutation, le mouvement de l'élément qui est extrait, et qui apparaît entre les marqueurs; dans l'énoncé suivant, par exemple :

(29) *c'est cela que je veux faire*

on observe que la construction (le régime) du verbe *faire* est vide à droite : *je veux faire ()*. La place vide de ce complément apparaît comme l'indice de sa permutation en tête d'énoncé. Au contraire, dans :

(30) *ce que je crois c'est que Jean a menti*

on observe la juxtaposition de deux constructions verbales également complètes sur le plan syntaxique.

Higgins [1973] a développé pour l'anglais une autre argumentation : tout en se situant sur le plan de la "théorie standard étendue", il a montré que l'hypothèse d'une transformation de "pseudo-clivage" ne permet pas de rendre compte de la dérivation d'énoncés pour

lesquels il n'est pas possible de poser un énoncé "source" correspondant; tel est le cas en français pour :

(31) *ce que j'aime (préfère) c'est qu'il y a un jardin*

On n'admet pas, avec les formes verbales mises en jeu, que (31) puisse être dérivé de :

(32) *j'aime (préfère) qu'il y ait un jardin*

La "source" de (31), si source il y a, devrait être (33), qui est inacceptable :

(33) **J'aime (préfère) qu'il y a un jardin.*

Parmi les exemples tirés de nos corpus, (1) et (2) pourraient être ainsi dérivés, sous réserve que les énoncés suivants soient recensés :

(34) *il faut savoir d'abord qu'il ne s'agit pas d'une phrase en l'air*

(35) *on s'est aperçu qu'ils ont vraiment fait le minimum*

En revanche, la recherche d'une "source" possible de (4) est plus problématique. Il en va ainsi des énoncés dont le premier élément est un adjectif nominalisé (7), ou bien une construction superlative (25), (26), ou bien un nom classifieur très peu spécifié comme *chose* (8), (9) 15.

Dans le cas des énoncés (3), (5), (6), on pourrait argumenter ainsi que le fait Higgins pour des constructions similaires de l'anglais, c'est-à-dire, en prévenant qu'on décrit son propre "dialecte", se borner à observer que les noms phrastiques et classifieurs qui figurent dans le premier élément des énoncés "pseudo-clivés" ne peuvent apparaître en position sujet d'une phrase à copule; par là, les énoncés suivants, jugés par nous inacceptables ne sauraient constituer de source, respectivement pour (3), (5), (6) :

(36) **un truc de bizarre est qu'elle est bleue*

(37) **un truc est que les anciens ils arrivent pas à digérer quoi*

(38) **L'ennui est qu'elle ne répond pas*

En réalité, une telle position n'est pas tenable; l'acceptabilité de ces énoncés dépend de trois facteurs, au moins, qui interviennent de façon croisée : le type de nom phrastique ou classifieur pris en compte, la nature de son déterminant (défini ou non), le registre du français que l'on décrit. Le fait est, par exemple que (38), pour certains locuteurs est acceptable, même s'il paraît "littéraire".

Ainsi, on admettra que dans l'ensemble des noms phrastiques qui peuvent figurer dans le premier élément d'un énoncé "pseudo-clivé" se découpe un sous-ensemble de noms, tels *crime*, *erreur*, *force*, *honte*, *réaction*, *souhait*, *surprise*, *tâche*, *travail*, etc., qui peuvent apparaître, en français écrit ou en français de conversation contrôlée, comme sujet d'une phrase à copule prenant un complément que phrase ou infinitif; dans ce cas, il peut paraître conforme à l'intuition d'établir entre les deux constructions de ces noms, une relation de paraphrase. On admettra une telle relation pour (39) et (40), (41) et (42) :

- (39) *mon erreur a été de faire appel à un ami*
 (40) *mon erreur ç'a été de faire appel à un ami*
 (41) *mon souhait est que tu réussisses*
 (42) *mon souhait c'est que tu réussisses*

L'acceptabilité de (39) et (41) est conditionnée par le déterminant du nom du premier élément : avec un déterminant indéfini, ces énoncés seront refusés, quel que soit le "dialecte" pris en compte, semble-t-il :

- (43) *?une erreur a été de faire appel à un ami*
 (44) *?un souhait est que tu réussisses.*

A l'inverse, on sera tenté de poser l'existence d'une seconde sous-classe de noms phrastiques, aux contours assez flous, complémentaire de la première, qui rassemble des noms comme *anxiété*, *angoisse*, *espoir*, *doute*, *peine*, etc.¹⁶ que l'on ne rencontre que dans des énoncés pseudo-clivés ou dans des groupes nominaux où ils figurent suivis d'un complément de nom de forme phrastique. Ainsi, si un énoncé comme (45) est acceptable, quel que soit le français que l'on décrit :

- (45) *mon espoir c'est qu'on découvre cette trahison.*

en revanche (46), dans lequel le même nom figure comme sujet est plus douteux :

(46) ?*mon espoir est qu'on découvre cette trahison*

avec un déterminant indéfini devant le nom, l'énoncé est refusé :

(47) **un espoir est qu'on découvre cette trahison*

et si l'on veut construire ce nom avec un tel déterminant, on aura recours à une construction "pseudo-clivée", avec pour premier terme, éventuellement, un présentatif, par exemple :

(48) (*il existe*) *un espoir c'est qu'on découvre cette trahison.*

D'où il ressort que l'existence d'une relation de paraphrase entre les deux constructions d'un nom phrastique :

- construction "pseudo-clivée"

- phrase à copule

n'est pas vérifiée pour tous les noms phrastiques, n'est pas établie, en tous cas en français de conversation familière.

3.

Les quelques remarques qui précèdent permettent de comprendre dans quel ensemble systématique viennent se placer les énoncés "pseudo-clivés"; si on compare les usages différents, si on essaie de les situer, on est conduit à distinguer deux "stratégies syntaxiques" pour produire des énoncés dans lesquels un nom phrastique (ou classifieur), une séquence *ce qui* / *ce que phrase* constituent soit le sujet, soit le "thème".

En français standard, sous certaines conditions, deux usages apparaissent en concurrence : un nom phrastique ou classifieur, une séquence *ce qui* / *ce que phrase* peuvent apparaître comme sujet d'une phrase à copule, et comme premier élément d'un énoncé "pseudo-clivé". Au contraire, si on s'en tient à la description de l'usage en français parlé (de conversation familière), et pour cela nos corpus nous paraissent constituer de bons témoins, on observe que seule la seconde construction est utilisée : nous n'avons pas rencontré un seul exemple d'énoncé dont le sujet serait un nom phrastique classi-

fieur ou une séquence *ce qui / ce que phrase*. Les énoncés "pseudo-clivés" peuvent donc être présentés comme des constructions de "base" du français, qu'il convient de décrire en tant que telles.

3.1.

Nous sommes de l'avis de Higgins quant à la nature de la relation qui s'établit entre les deux éléments d'un énoncé "pseudo-clivé", de part et d'autre de *c'est* : on n'observe pas une relation de prédication (comme on pourrait s'y attendre puisque le second élément a la forme d'un objet de être), mais une relation de spécification : le complément dans le second élément spécifie le contenu de ce qui est référé dans le premier. La relation est ainsi orientée :

élément classifieur (peu spécifié)	→	construction verbale spécifiante
---------------------------------------	---	-------------------------------------

Le premier élément, nominal ou phrastique, est interprété, grâce à *c'est* comme équivalent de la construction verbale qui suit, dont le sémantisme apporte la spécification. Tel est bien le cas dans les énoncés (3-9), par exemple, avec des noms comme *truc*, *chose*, etc.; plus généralement, dans tous les exemples recensés, tant dans nos corpus que dans les relevés de français standard, nous avons vérifié que le premier élément des énoncés "pseudo-clivés" est un nom classifieur ou une construction en *ce qui / ce que phrase* qui appelle une spécification. Parmi les noms phrastiques, nous avons vérifié que seuls ceux qui sont peu spécifiés figurent dans des énoncés "pseudo-clivés" : on peut prédire, par exemple, qu'un nom comme *impuissance* n'a pas cette propriété; si on a bien la construction :

(49) *L'impuissance de Jean à résoudre ces problèmes est bien connue*

nous sommes à peu près assuré de ne pas rencontrer ce nom dans un énoncé "pseudo-clivé" :

(50) *??L'impuissance de Jean c'est de résoudre ces problèmes.*

3.2.

Le mode d'organisation de ces énoncés pourrait donc être ramené à un schéma de la forme *A c'est B* qui les apparente aux énoncés à

constituant lexical juxtaposé (Deulofeu 1979) ¹⁷, en particulier, ceux de ces énoncés qui se présentent comme l'association d'un élément lexical et d'une construction verbale et pour lesquels une relation anaphorique s'établit entre les deux éléments associés. En réalité ce rapprochement n'est pas fondé : il existe entre les deux constructions des différences sensibles.

Dans les énoncés "pseudo-clivés", la séquence qui suit le verbe *être* ne peut être pronominalisée; au contraire, dans les énoncés à juxtaposition lexicale elle peut l'être; ainsi, à partir de :

(51) *ce qu'il dit B... c'est pas bête du tout* (1 42 3/4)

on pourrait avoir, avec l'intonation appropriée :

(52) *ce qu'il dit B... ça ne l'est pas du tout, bête*

En outre, pour (51), énoncé à juxtaposition lexicale, on peut montrer qu'il existe entre les éléments associés la même relation qu'entre un sujet et un attribut ¹⁸, témoin cette paraphrase de (51) qui est acceptable :

(53) *ce qu'il dit n'est pas bête du tout*

au contraire, nous venons de voir (cf. *supra*, § 2) que pour les énoncés "pseudo-clivés" comme :

(54) *ce qu'il dit c'est que c'est pas bête du tout*

une telle relation n'est pas vérifiée; la paraphrase de (54) par une phrase à copule ne constitue pas un énoncé acceptable :

(55) **ce qu'il dit est que c'est pas bête du tout.*

Si l'on compare l'un quelconque des énoncés "pseudo-clivés" (1-9) aux énoncés à juxtaposition lexicale suivants, on peut dégager une différence entre les deux constructions qui apparaît capitale :

(56) *moi ce que j'ai avec une fille je vais pas le raconter à tout le monde* (AG 4 17/18)

(57) *Paul c'est un ami*

(58) *ce truc c'est pas mal du tout*

On observe pour chacun de ces énoncés, entre les deux éléments de la

construction, une relation anaphorique. En (56), *le* est anaphorique de la séquence *ce que phrase*; pour (57), si on substitue le pronom *lui* à *Paul*, *ce* peut commuter avec le pronom *il* :

(59) *lui* ^{c'}/_{il} *est un ami*

Pour (58), si on fait commuter *truc* avec un nom féminin comme *voiture*, *ce* peut alterner avec le pronom *elle* :

(60) *cette voiture* ^{c'}/_{elle} *est pas mal du tout*

Au contraire, dans le cas des énoncés "pseudo-clivés" on peut montrer que *c'* n'a pas le statut d'un pronom anaphorique; pour la commodité de l'exposé, reprenons les énoncés (51) et (54) :

(51) *ce qu'il dit B... c'est pas mal du tout*

(54) *ce qu'il dit c'est que c'est pas mal du tout*

Si on fait commuter la séquence *ce que phrase* de (54) avec un nom phrasique classifieur comme *remarque*, par exemple, on note que *c'* ne peut commuter avec un autre pronom :

(61) *sa remarque* ^{c'}/_{elle} *est que c'est pas mal du tout*

En revanche, pour (51), dans les mêmes conditions, le pronom *c'* commute avec le pronom *elle* :

(62) *sa remarque* ^{c'}/_{elle} *est pas mal du tout.*

A partir de ces mêmes exemples, on peut montrer que dans l'énoncé à lexique juxtaposé (51), l'élément juxtaposé peut être repris par un pronom plein, *ça* par exemple; on pourra avoir :

(63) *ça, c'est pas mal du tout*

Au contraire, le premier élément de l'énoncé "pseudo-clivé" (54) n'a pas cette propriété; en effet, il ne semble pas qu'on ait :

(64) *?ça, c'est que c'est pas mal du tout.*

Enfin, on observe que les deux constructions n'obéissent pas aux mêmes règles d'ordre. A partir de (56), on peut obtenir (65), après post-position de l'élément lexical juxtaposé :

(65) *moi je vais pas le raconter à tout le monde ce que j'ai eu avec une fille.*

Le premier membre d'un énoncé "pseudo-clivé" n'a pas cette propriété; à partir de (2), par exemple, si on effectue cette opération, on aboutit à un énoncé inacceptable :

- (66) **c'est qu'ils ont vraiment fait le minimum ce qu'on s'est aperçu.*

Toutefois, il nous faut reconnaître que l'existence de cette règle d'ordre n'est pas évidente quand le premier élément est un nom phrasique ou classifieur; ainsi, à partir de (6), il ne paraît pas impossible d'avoir, avec une intonation appropriée :

- (67) ?*c'est qu'elle répond pas l'ennui.*

4.

L'ensemble de ces remarques montrent qu'il est difficile de poser que les énoncés dits "pseudo-clivés" présentent une organisation de l'énoncé qui repose uniquement sur des relations morphosyntaxiques; on préférera parler, à leur sujet, de configuration discursive¹⁹, de schéma de discours, plutôt que de construction grammaticale.

En tant que tels, ces énoncés sont à rapprocher d'autres schémas de discours qui traduisent également une relation de spécification. Par exemple :

- (68) *elle a rencontré quelqu'un c'était un prisonnier*
(AG 209/17).

Dans cet exemple on observe une rupture d'énoncé entre les éléments mis en relation; le phénomène est encore plus net dans :

- (69) *il y a quelque chose de bizarre dans ce projet Jean*
a omis de citer les besoins en matériel.

Dans d'autres cas la relation est marquée par un terme comme *voilà* :

- (70) *voilà le problème on a oublié de prévenir les étudiants.*

Higgins cite un autre exemple que nous adoptons de l'anglais; il existe un parallèle entre l'énoncé "pseudo-clivé" suivant :

- (71) *ce que je te demande de faire c'est de parler à Paul*
et me rapporter sa réponse

et cet autre, où rien, sinon l'apparition d'un nom très peu spécifié, ne vient marquer la relation :

- (72) *je te demande de faire les choses suivantes parler à Paul et me rapporter sa réponse.*

Pour l'essentiel donc, l'étude des énoncés "pseudo-clivés" reste à faire; dans cette petite note, nous nous sommes borné à ouvrir une piste pour une recherche qui devra être conduite à partir d'un examen approfondi des corpus de français parlé.

André VALLI

★

NOTES

- ¹ Nous utilisons ce terme pour la commodité de l'exposé; le développement qui suit indique clairement que nous ne croyons pas qu'il existe en français un dispositif ou une transformation de "pseudo-clivage". Nous aurions pu éviter de faire référence à une catégorie de la grammaire générative en ayant recours à la formule *A c'est B* pour désigner les énoncés que nous avons décrits : l'inconvénient de cette formule est qu'elle convient également pour désigner certains des énoncés à lexique juxtaposé.
- ² Pour désigner les séquences *ce que / qui phrase* le vocabulaire varie suivant les approches linguistiques. Higgins parle de *relatives sans antécédent*, mais cette dénomination n'est pas correcte en français. Des grammaires classent ces séquences au chapitre des interrogatives indirectes (Wagner et Pinchon, par exemple); Sal-koff [1973] a proposé de les analyser comme "chaînes phrastiques de remplacement du nom". Nous avons repris cette dénomination dans notre étude des verbes français (VALLI 1980).
- ³ Cf. sur ce point l'article de José DEULOFEU dans ce recueil.
- ⁴ Cet élément particulier (nom classifieur, très peu spécifié) peut apparaître également comme sujet ou comme complément dans des énoncés de la forme :
je sais une chose c'est que ...
une chose m'embête c'est que ...
il arrive une chose c'est que ...

- 5 Salkoff [1979] a donné une définition distributionnelle des "noms phrastiques". Ce sont les noms qui ont les environnements suivants :
- a) *Det. N préposition . V infinitif*
 - b) *Det. N que phrase*
 - c) *Det. N est de V infinitif / Det. N c'est de V infinitif*
 - d) *Det. N est que phrase / Det. N c'est que phrase*
- ces deux derniers éléments rendent la définition des N_{phr} circulaire pour notre propos, puisque nous caractérisons en partie les énoncés "pseudo-clivés" par les classes de noms qui peuvent apparaître dans leur premier membre.
- 6 N'ayant pas rencontré dans nos corpus un nombre suffisant d'énoncés "pseudo-clivés" dont le second élément est un nom de nominalisation, par exemple, des énoncés comme :
- mon problème c'est l'arrivée d'essence*
il y a un problème c'est l'arrivée d'essence
- nous les avons écartés de ce premier inventaire.
- 7 A une contrainte près : quand le second élément est un infinitif, le premier doit être une séquence *ce qui / ce que phrase* ou un nom phrastique classifieur.
- 8 Cf. GREVISSE, § 522 et sv.
- 9 Cf. *infra*, 1.1.
- 10 Dans cet exemple tiré du journal *Le Monde* du 12/10/80 :
- "Et ce qui frappe dans les discours qui dominent le concert des voix sur la santé *est* qu'ils traitent essentiellement des problèmes économiques ..."
- nous voyons la volonté de réécrire une construction qui apparaît typique du français parlé afin de se conformer à un modèle plus grammaticalisé de la prose standard.
- 11 Un examen plus approfondi des corpus montrera si on peut rencontrer des énoncés "pseudo-clivés" comportant des phrases introduites par *comment*, *pourquoi*, etc.
- 12 Il semble que dans cet exemple l'apparition de *si phrase* à droite de *c'est* est liée au temps du verbe dans le premier élément; si ce verbe est au présent, l'apparition de *si phrase* est impossible :
- **ce qui est grave c'est s'il y a un accident mortel.*
- 13 A notre connaissance, les énoncés "pseudo-clivés" n'ont jamais été classés parmi les "gallicismes".
- 14 Pour l'anglais, HIGGINS 1973 donne une bibliographie complète. Pour le français, on citera essentiellement M.L. MOREAU, 1976.
- 15 Avec l'exemple (22) (*supra*), la démonstration est encore plus nette; on n'a pas en français une phrase comme :
- **il serait grave s'il a (avait) un accident mortel*

- 16 Ce point, à lui seul, mériterait une étude détaillée.
- 17 DEULOFEU (1979) emploie la notion de "détachement lexical"; nous lui avons préféré la notion de "juxtaposition lexicale", plus neutre, davantage distributionnelle, ne reposant sur aucune hypothèse transformationnelle.
- 18 Nos remarques recourent en partie l'observation de M.L. MOREAU à propos de la non-symétrie des phrases à copule comme :
 (a) *Paris (c')est la capitale de la France.*
 Cette absence de symétrie entre les deux éléments situés de part et d'autre de *être* traduit l'existence de deux types de relation à travers la copule : une relation d'attribution ou de prédication, une relation de spécification (selon le terme de Higgins), cette dernière sensible dans :
 (b) *la capitale de la France (c')est Paris.*
 M.L. Moreau propose un test pour identifier les deux relations; elle fait observer que l'on peut extraire le sujet en (a) :
 (c) *c'est Paris qui est la capitale de la France*
 mais on ne peut le faire en (b) :
 (d) **c'est la capitale de la France qui est Paris.*
- 19 Au sens où DEULOFEU (1979) emploie ce terme.

★

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- DEULOFEU, J., "Les énoncés à constituant lexical détaché; les limites de l'organisation grammaticale et de l'organisation discursive dans les énoncés", *Recherches sur le français parlé*, n° 2, février 1979, publication du Groupe Aixoise de Recherche en Syntaxe, Université de Provence.
- GREVISSE, M., *Le bon Usage*, 8e édition, Duculot, Gembloux, Paris, 1964.
- GROSS, M., *Grammaire transformationnelle du français. Syntaxe du nom*, Larousse, Paris, 1977.
- HIGGINS, F.R., *The pseudo-cleft construction in English*, thèse M.I.T., 1973, photocopié.
- MOREAU, M.-L., *C'est. Etude de syntaxe transformationnelle*, Edit. universitaires de Mons, 1976.
- SALKOFF, M., *Une Grammaire en chaîne du français. Analyse distributionnelle*, Dunod, Paris, 1973.
- *Analyse syntaxique du français : grammaire en chaîne*, Benjamins, Amsterdam, 1979.

VALLI, A., *Etablissement d'un lexique automatique de verbes français*,
thèse L.A.D.L., Paris, 1980.

